

• Informations générales de la filière
<ul style="list-style-type: none">○ Pays : Sénégal○ Nom de la filière : Anacarde○ Contexte et description de la filière : La filière anacarde est composée de producteurs, des collecteurs, des commerçants, des exportateurs et des transformateurs○ Nombre de personnes employées dans le secteur : 2500○ Enjeux/Risques/défis/avantages : amélioration de condition de vie des producteurs, spéculation des prix, manquement de présence des élèves à leurs écoles. Il existe une nette amélioration de la valeur ajoutée dans ces zones.○ Objectif(s) de la filière : Amélioration les conditions de vie des acteurs, booster la production en qualité et en quantité. Une bonne commercialisation et une transformation pour créer une valeur ajoutée○ Structure organisationnelle : Les cadres de concertations sont créés dans les régions qui ont la production d'anacarde. Ces structures sont composées de : producteurs, commerçants et transformateurs.○ Innovation dans la filière : Bonne pratique culturale avec des plantations modernes. Modernisation de la transformation. L'exportation améliorée et rassurée.
• Production
<ul style="list-style-type: none">○ Zones de production : Casamance, Somone, Fatik, Niayes○ Evolution du volume de production sur 3 ans : Progressif de 45 000 à 55 000 Tonnes○ Surfaces emblavées 2017 – 2016 (données récentes) :○ Pas de données exactes○ Type de culture : plantation
• Exportation
<ul style="list-style-type: none">○ Toutes ces années, la production du Sénégal transitée par le port de Banjul. En 2018, le Sénégal a exporté 38 000 Tonnes par le port de Dakar.
• Importateurs
Nos clients sont des indiens et Vietnamiens : 99 % de la production est exporté en Inde
• Qualité
Les variétés : Costa Rica, Béninoise, Brésilienne, Mozambicaine, etc....
• Opportunité
<ul style="list-style-type: none">○ International
• Promotion et commercialisation
<ul style="list-style-type: none">○ Vente de gré à gré○ Vente aux négociants
• Type d'incoterm
<ul style="list-style-type: none">○ FOB

- **Autres informations**

L'anacarde est devenu un produit autonome. Manque de libre circulation de ce produit dans la zone UEMOA.